

1.

Débitrice: **Linea Furniture Sàrl**, 3960 Sierre
2.

Remarques: Date du dépôt de l'état de collocation: le 24 novembre 2003.
Délai pour contester: vingt jours dès la date du dépôt (art. 250 LP) sont également déposées:
a) l'inventaire
b) les revendications que l'administration de la faillite renonce à contester.
Délai pour recourir contre l'inventaire: dix jours dès la date du dépôt (art. 32 OAOF).
Concernant les revendications non contestées par l'administration, chaque créancier peut, dans le délai péremptoire de vingt jours dès la date du dépôt, s'opposer aux décisions de l'administration de la faillite et/ou requérir la cession des droits de la masse (art. 260 LP).

Office des faillites du district de Sierre
3960 Sierre

(01273098)